six heures la séparation est complète. Mais le plus souvent la température de la laiterie est trop faible ou trop élevée; dans le premier cas, en automne, il faut attendre de quarante-cinq à soixante heures; dans le second, en été, la *crème* monte très-vite, souvent trop vite, à cause de l'acidification rapide de la masse du lait. Au bout de quinze à vingt-quatre heures au plus, toute la *crème* qui peut se séparer est à la surface. La *crème* qui monte la première est toujours la plus grasse et la meilleure. Parmi les indications données sur le moment le plus convenable pour enlever la *crème* du lait, il en est une qui est très-satisfaisante : elle consiste à effleurer la *crème* du bout du doigt; si rien ne s'y attache, la *crème* est à point; l'écrémage se fait avec l'écrémoire ou avec des coquilles. Si l'on attend trop pour enlever la *crème*, elle peut devenir aigre et alors le beurre est de médiocre qualité; si l'on n'attend pas assez, on suspend la montée et l'on perd sur la quantité.

Quand on veut bien conserver la *crème*, il faut la verser dans des vases élevés et à ouverture étroite et bien bouchée, et non dans des vases à large ouverture, qui ont l'inconvénient de trop multiplier les points de contact de la *crème* avec l'air et de la rendre trop vite aigre. Il ne faut jamais faire lever la *crème* dans un vase dont le vernis intérieur se trouve écaillé, car la présure employée pour cailler le lait pénètre dans les pores de la terre cuite, résiste à tous les lavages et acidifie le lait avant que la *crème* ait eu le temps de monter. D'après M. Heuzé, 100 litres de lait au printemps et en été donnent de 8 à 10 litres de *crème*, et 12 litres en automne et en hiver. Il ajoute que 100 litres de *crème* donnent 25 kilogr. de beurre, soit en moyenne 4 litres de *crème* pour 1 kilogr. de beurre.

La *crème* est employée dans un grand nombre de préparations culinaires. Ce que l'on donne à Paris sous le nom de *crème* est du lait non écrémé, ou bien de la *crème* maigre de dernière qualité, que l'on vend cependant à des prix excessifs. Le *petit suisse* ou fromage *Gervais* des restaurants de Paris est de la *crème* convenablement salée et épaissie; le fromage de Saint-Cyr (Orne) n'est autre chose aussi que de la *crème* salée. Enfin, certaines ménagères renferment de la *crème* épaisse et encore douce dans un linge et mettent ce linge en terre pendant quarante-huit heures. La *crème* acquiert ainsi de la consistance, de la couleur et une saveur très-agréable. Après ce temps, on la retire de terre, on la sale, et on l'offre comme fromage fin. Mais la *crème* sert principalement à fabriquer du beurre. Pour cela, on doit l'employer au moment où elle n'est ni douce ni aigrelette. V. BEURRE, LAIT.

Les parties constituantes de la *crème* se décomposent en beurre, caséine, albumine et sels insolubles, lactine, eau, matière extractive et sels solubles.

— Pharm. *Crème médicinale.* On a donné ce nom à des préparations pharmaceutiques résultant de l'union du lait, du sucre et du jaune d'œuf additionnés de drogues diverses. Toutefois, on appelle encore *crèmes médicinales* quelques autres préparations médicamenteuses qui ne rentrent pas dans la définition précédente : ce sont toujours des médicaments magistraux, que l'on emploie en même temps comme aliments, et qui ont en général un goût agréable. Les *crèmes* sont fréquemment prescrites comme nourriture aux convalescents; elles sont cependant un peu indigestes. Nous allons passer en revue les *crèmes médicinales* les plus usitées.

— *Crème simple.* Elle s'obtient en mélangeant 4 parties de jaune d'œuf, 6 parties de sucre et 8 parties de lait de vache chauffé à environ 60°, et élevant la température jusqu'à 100°, de manière à avoir une masse molle et opaque. Aliment.

— *Crème au chocolat.* Elle s'obtient de la même manière que la *crème* simple avec 16 parties de lait, 2 parties de sucre, 1 partie de chocolat râpé et 2 parties de jaune d'œuf. Aliment.

— *Crème aux amandes.* Elle s'obtient en opérant comme pour les précédentes, avec 1 partie de sucre, 1 partie de jaune d'œuf et 8 parties d'une émulsion d'amandes préparée avec du lait. Aliment.

— *Crème à la fleur d'oranger. Crème* simple aromatisée à la fleur d'oranger. Aliment.

— *Crème à la vanille.* On la prépare avec 1 partie de jaune d'œuf, 1 partie de saccharure de vanille et 8 parties de lait, en opérant comme ci-dessus. Aliment.

— *Crème pectorale de Cottereau* ou *Electuaire de beurre de cacao et d'amandes.* Préparation obtenue avec : beurre de cacao, 60 gr.; pistaches, 15 gr.; amandes douces, 15 gr.; amandes amères, 8 gr.; sirop de violettes, 30 gr.; sirop de jusquiame, 30 gr.; sucre vanillé, 4 gr. On l'employait il y a quelques années contre les bronchites.

— *Crème pectorale de Jeannet.* Mélange de beurre de cacao, 90 gr.; huile d'amandes douces, 50 gr.; sirop de coquelicot, 30 gr.; eau de fleur d'oranger, 15 gr. On l'emploie contre certaines affections des voies respiratoires.

— *Crème pectorale de Huc.* Mélange de beurre de cacao, 30 gr.; sucre, 30 gr.; sirop de violettes, 30 gr., et sirop de limaçons, 30 gr. Médicament fort peu usité.

— *Crème pectorale de Pierquin.* Mélange de sirop de capillaire et de sirop de Tolu, épaissi avec la moitié de son poids de sucre pulvérisé.

— *Crème pectorale à l'acide prussique.* Mélange de sucre pulvérisé, 45 gr.; acide prussique médicinal, 2 gr.; sirops de chou rouge et de guimauve, 60 gr. de chacun; sirops de Tolu et de capillaire, 30 gr. de chacun; sirops de pavots et de cannelle, 8 gr. de chacun. Médicament assez actif qui a été préconisé contre les bronchites.

— *Crème pectorale de Tronchin.* S'obtient avec : beurre de cacao, 60 gr.; sucre pulvérisé, 15 gr.; sirops de Tolu et de capillaire, 30 gr. de chacun. La *crème pectorale de Tronchin*, destinée à combattre les bronchites, ne doit pas être confondue avec la *marmelade de Tronchin*, beaucoup plus usitée et destinée à combattre le catarrhe pulmonaire.

— **Allus. littér. Tarte à la crème!** Allusion à un passage de Molière dans l'*Ecole des Femmes.* V. TARTE.

CRÉMÉ, ÉE (kré-mé) part. passé du v. Crémer. Qui s'est couvert de crème : *Lait* CRÉMÉ.

— Techn. Se dit des toiles de chanvre qui sont tissées avec des fils blanchis à l'avance.

CRÉMENT s. m. (kré-man — lat. *crementum;* de *crescere*, croître). Gramm. Chacune des syllabes qui se trouvent avant la dernière dans les formes de mots variables qui ont plus de syllabes que la seconde personne du singulier de l'indicatif présent ou que le nominatif singulier; ainsi dans *amaremini*, qui a cinq syllabes, quand *amas* n'en a que deux, les syllabes *ma, re, mi* sont des créments; dans *avibus*, dont le nominatif singulier *avis* n'a que deux syllabes, la syllabe *vi* est un crément. ‖ Dans la grammaire arabe, Nom donné aux quatre lettres *élif, ta, ya* et *noun*, qui, dans toutes les personnes de l'aoriste, se placent avant les radicales.

— Anc. législ. Accroissement de terrain dans les rivières ou sur les rivages.

— **Encycl.** On appelle *cas direct* dans les noms (*casus rectus*, ou simplement *rectus*) le nominatif; et *cas obliques*, le génitif, le datif, l'accusatif, en grec (on sait que les Grecs n'ont point d'ablatif), et ces trois cas plus l'ablatif, en latin. Quant au vocatif, il n'est, à proprement parler, ni direct ni oblique. L'accroissement d'une syllabe, qui a souvent lieu dans les cas obliques tant en grec qu'en latin, est ce qu'on appelle *crément* en terme de grammaire. *Caput*, par exemple, fait au génitif *capitis; libertas* fait au même cas *libertatis*, et à l'accusatif *libertatem;* en grec, *Aulis* fait au génitif *Aulidos*, au datif *Aulidi*, à l'accusatif *Aulida;* les Latins lui donnent un ablatif *Aulide.* Il y a un *crément* dans tous ces cas, parce qu'ils ont une syllabe de plus que le nominatif. *Crément* vient du verbe *crescere. — Crementum... est quando... increscit*, dit Jean van Pauteren (Jean Despautère) dans une de ses règles de quantité, et dans une autre : *Cum rectum obliqui superant, crementa vocantur nominis, hæc fieri vocalibus cernes.*

Il y a aussi des *créments* dans les verbes; pour les reconnaître il faut comparer les formes verbales à la deuxième personne du présent de l'indicatif. Ainsi *audio* présente un *crément* dans *audimus*, parce que cette dernière forme a trois syllabes, tandis qu'il n'y en a que deux dans *audis;* mais ce n'est pas la dernière syllabe *mus* que les grammairiens considèrent comme *crément*, c'est la syllabe précédente *di*, quoique *di* se trouve déjà dans la forme type *audis. Amaveram* a deux *créments, ma* et *ve*, parce qu'on y trouve deux syllabes de plus que dans *amas.* Il ne faut pas confondre le *crément* avec l'augment ni avec le redoublement, qui sont aussi des accroissements de syllabes, mais toujours placés au commencement même des mots, tandis que le *crément* n'affecte que la partie terminale. V. AUGMENT et REDOUBLEMENT.

Dans la langue française, il n'y a point de *créments* pour les substantifs ni pour les adjectifs. On pourrait en trouver un dans *j'aimerai* comparé à *j'aime*, dans *je lisais* comparé à *je lis;* mais cela ne conduirait à aucune notion utile, et nos grammairiens se contentent avec raison de distinguer seulement le radical et la terminaison.

CRÉMER v. n. ou intr. (kré-mé — rad. *crème*). Se couvrir de crème, en parlant du lait : *En été le lait* CRÈME *plus vite qu'en hiver.*

CREMERA, petite rivière de l'Italie ancienne, dans l'Etrurie; affluent de la rive droite du Tibre, à 10 kilom. N. de Rome. La Cremera arrosait Véies. C'est sur ses bords que 300 hommes de la famille des Fabius tombèrent dans une embuscade où ils périrent tous, l'an 477 av. J.-C. La Cremera porte aujourd'hui le nom de Valea.

CRÉMERIE s. f. (kré-me-rî — rad. *crème*). Etablissement où l'on vend de la crème, du lait, du fromage et des œufs, et quelquefois du bouillon et quelques autres consommations.

— Écon. rur. Lieu où l'on fait crémer le lait.

— **Encycl.** Depuis quelques années on a désigné sous le nom de *crémeries* certains établissements tenant le milieu entre le *restaurant* et le *café*, et où l'on vend de tout excepté de la crème, espèce de gargote d'un aspect particulier, où le riz au lait, le café à la *crème* (!!!), le chocolat, la côtelette et les œufs sur le plat règnent à peu près souverainement. L'étalage d'une *crémerie* est des plus simples. Il se compose invariablement d'une jatte de riz, d'une demi-douzaine de côtelettes de fantaisie, de pruneaux douteux, noyés dans du cirage, d'une boîte de sardines vide et de mouches. On y ajoute, mais dans les grands quartiers seulement, une bouteille de trois-six sous le nom prestigieux de *vieux cognac*, avec des tasses à café et du sucre en morceaux. Dans le vieux style, on appelait *laiterie* la boutique où l'on vend du lait. Un fruitier ambitieux a changé tout cela. De sa fruiterie-laiterie il a fait une *crémerie* dans laquelle on consomme, il est vrai, du lait, mais où le lait n'est après tout qu'un prétexte. Il est même telle *crémerie* où se débite toute espèce de choses alcoolisées ou frelatées, excepté du lait. Bref, la *crémerie*, établissement tout moderne, en se généralisant dans Paris, s'est élevée à la hauteur du restaurant, avec lequel elle rivalise en beaucoup d'endroits. Du bol de café à la crème on est passé à l'omelette et aux œufs sur le plat; des œufs sur le plat, à la côtelette et au bifteck. Les *crémeries* se sont propagées à ce point, qu'il y en aura bientôt plus que de consommateurs, surtout dans les parages où campe la tribu peu sauvage des Musettes et des Cascadettes. Les plus curieuses de Paris sont celles du quartier Bréda, où viennent manger des artistes, des employés, des lorettes économes ou dans la débine; celles du passage du Caire et de la rue Montorgueil, qui, à l'heure de midi, fourmillent de jeunes ouvrières du quartier Saint-Denis, peuplade féminine qui se renouvelle de quart d'heure en quart d'heure. Les plus intéressantes à observer sont, à coup sûr, celles du quartier Latin, où les habitués des deux sexes vivent souvent en permanence; mais de leur clientèle à la clientèle de Breda-street, il y a toute la différence qui sépare la rue du Four-Saint-Germain de la rue des Martyrs. La clientèle des *crémeries* du quartier Bréda se compose, en grande partie, de ces éblouissantes Phrynés décorées de tant de noms divers, lorettes, biches ou cocottes, qui ne vivent pas seulement, comme on pourrait le croire, de champagne première qualité et de perdreaux truffés. Oui, c'est à la *crémerie* obscure et puante que se retrouve, sans crinoline et sans fard, cette beauté sémillante et suave que l'on admirait la veille à Mabille, aux courses de Vincennes ou sur les bords du lac du bois de Boulogne. Rentrée chez elle et redevenue simple mortelle, la déesse, « qui voit la nappe mise, » a jeté son masque, épongé sa figure, revêtu un modeste peignoir; elle est descendue en cheveux et en pantoufles à la *crémerie*, où elle a demandé pour son déjeuner un artichaut à l'huile, deux sous de fromage de Brie, un carafon de vin; total, y compris le pain : 65 cent., qu'elle dépense avec le ton de commandement d'une reine. Au quartier Latin, la *crémerie* est la providence de l'*étudiante* en disponibilité. Les consommateurs de la rive gauche ont, aux alentours de l'Odéon, une physionomie qui leur appartient en propre, et là, sous le rapport de l'originalité, le côté des hommes n'a rien à envier au côté des femmes. C'est de part et d'autre la même indépendance du costume, le même dédain du convenu; et le chignon non moins ébouriffant qu'ébouriffé de telle Vénus de la Closerie des Lilas va bien avec la chevelure audacieusement mérovingienne de ce poëte incompris qui d'une voix sépulcrale demande aux échos d'alentour *trois de riz* et un beurre! Les *crémeries* des rues du Four-Saint-Germain et de Buci ne sont guère fréquentées que par des ouvrières des alentours, qui viennent y faire leur apprentissage d'*étudiantes.* De là à l'Ecole de médecine ou à l'Ecole de droit, il n'y a qu'un pas; ensuite il n'en faut plus qu'un autre pour gagner la Closerie des Lilas. Les *crémeries* à *étudiantes* sont celles du quartier de l'Odéon et de l'Ecole de médecine, de la rue Monsieur-le-Prince, de la rue des Grès et de la rue des Cordiers. Il y avait aussi vers 1855, rue Saint-André-des-Arts, la *crémerie du Paradoxe*, où a déjeuné toute la bohème littéraire de Paris. Elle a été remplacée par quelques autres qui ont le privilége d'attirer de jeunes bardes, de jeunes peintres, de jeunes sculpteurs à flottantes crinières. C'est là qu'entre la poire et le fromage se font et se défont les réputations; on y prononce en dernier ressort des jugements sur les hommes et sur les choses du temps. On y est toujours en train de fonder un journal qui doit opérer une révolution dans le monde littéraire. Des Apelles en vareuse rouge et des Praxitèles à feutre mou y déclament de farouches théories sur l'art et foudroient l'Institut en masse. Plus d'un, en attendant le moment de passer à l'état de grand homme, s'attache beaucoup plus à *ouvrir un œil* — terme consacré — qu'à fabriquer un chef-d'œuvre; soyons véridique cependant : cet *œil*, on met un soin religieux à ne jamais le fermer. Dans toutes les *crémeries* se faufilent la marchande à la toilette et la tireuse de cartes. La marchande à la toilette arrive toujours avec trois ou quatre cartons mystérieux, pleins d'objets de bric-à-brac, fort surpris de faire ménage ensemble; elle tient de tout : des dentelles, des bijoux vrais ou faux, des pipes, des photographies obscènes, des pains à cacheter, de la poudre dentifrice; elle prête aussi de l'argent. La tireuse de cartes, elle, intervient dans les circonstances les plus délicates, et en affaires matrimoniales elle sert souvent de *trait d'union.* Elle annonce un *brun*, elle prédit un *blond* et les fournit au besoin.

CRÉMEUX, EUSE adj. (kré-meu, eu-ze — rad. *crème*). Qui contient beaucoup de crème : *Ce lait n'est guère* CRÉMEUX, *n'est pas assez* CRÉMEUX. *J'aime le lait* CRÉMEUX.

CRÉMIER, IÈRE s. (kré-mié, ière — rad. *crème*). Celui, celle qui vend de la crème, du laitage et des œufs : *Un fonds de* CRÉMIER. *Le* CRÉMIER-*glacier est le cuisinier du dernier service de la table ou dessert.* (Pelouze.)

CRÉMIÈRE s. f. (kré-miè-re — rad. *crème*). Petit vase où l'on met de la crème.

CRÉMIEU (*Crimiacum*), ville de France (Isère), chef-lieu de canton, arrond. et à 33 kilom. N.-O. de la Tour-du-Pin; pop. aggl. 1,881 hab. — pop. tot. 2,244 hab. Eaux minérales. On remarque à Crémieu de nombreux débris historiques, de belles promenades et de charmants paysages.

CRÉMIEUX (Isaac-Moïse, dit *Adolphe*), une des plus brillantes illustrations du barreau français contemporain, et l'un de ceux qui lui font le plus d'honneur par le talent, l'esprit et le caractère, né à Nîmes, d'une famille israélite, le 11 floréal an IV (30 avril 1796). Le père de M. Crémieux était un riche négociant du Languedoc, qui avait rempli des fonctions municipales sous le régime de la Terreur. La réaction thermidorienne ne le lui pardonna point, et il fut arrêté. Un malheur, dit un vieil adage, ne vient jamais seul : l'ex-membre de la commune de Nîmes vit la mort emporter coup sur coup sa fille et ses deux fils, et comme si ce triple deuil ne suffisait pas encore, une crise commerciale fit écrouler sa maison et consomma sa ruine. Isaac-Moïse naquit durant cette tourmente : un rayon au milieu de l'orage. Sous le consulat, le père profita d'un décret qui autorisait les juifs à changer leurs noms hébraïques contre des noms modernes pour donner à Isaac-Moïse le nom d'*Adolphe.*

Le futur membre du gouvernement provisoire annonça dès sa première jeunesse les dispositions les plus précoces; il était doué surtout d'une mémoire prodigieuse. A l'âge de quinze ans, le lendemain d'une représentation où avait figuré Talma, le jeune Crémieux récita au grand artiste un acte entier de la tragédie qu'il avait vu jouer la veille. « Diable! fit Talma, mais tu savais donc la pièce par cœur? — Non, répondit le jeune homme, je l'ai vue hier pour la première fois, et je ne l'avais jamais lue. »

M. Crémieux fut reçu avocat en 1817. C'est au barreau de Nîmes que retentirent pour la première fois les accents de cette voix éloquente qui devait soulever tant d'applaudissements; les débuts du jeune avocat furent éclatants et firent présager pour l'avenir un orateur de premier ordre, et, ce qui vaut peut-être mieux encore, un homme du caractère le plus élevé, du cœur le plus généreux. Dans une de ses premières causes, comme il chargeait vivement le coaccusé de son client pour décharger d'autant le compte que celui-ci avait à rendre à la justice, le premier lui fit observer qu'il mettait son éloquence au service d'un homme qui, en 1815, avait pillé la maison de son père, à lui, Crémieux. A l'évocation de ce triste souvenir, le jeune avocat parut d'abord interdit; mais, rentrant aussitôt dans son rôle de défenseur : « Messieurs, s'écria-t-il, cet homme doit mentir; en tout cas, le pillage dont il parle n'a rien à faire ici; admettons que la chose soit vraie, les remords que doit éprouver Carol (son client) me vengent, et je lui pardonne; j'ai accepté sa défense et je le crois innocent : rien ne m'empêchera donc de faire mon devoir. » Le retentissement qui se produisit autour de cette cause singulière fit en quelques jours du jeune avocat une des notoriétés du barreau de province.

Peu de temps après, il mit le sceau à cette réputation naissante par une plaidoirie qui est restée célèbre, car il fallait plus que du talent pour oser la lancer en plein tribunal; il fallait la courageuse indignation d'un honnête homme qui démasque le crime et l'infamie partout où il les trouve sur son chemin. Trestaillon, ce triste héros de la Terreur blanche, ce type du scélérat si vertement chansonné par Béranger, avait eu l'effronterie d'appeler en police correctionnelle un sieur Ravaud, sous prétexte que celui-ci l'avait diffamé en l'accusant dans un lieu public de l'avoir volé. Or, bien que ce Trestaillon eût cessé le cours de ses sanglants exploits, il n'en était pas moins resté la terreur des honnêtes gens, et il coudoyait impudemment les parents et les amis de ses victimes sans que personne osât l'attaquer en face. M. Crémieux, lui, sans se laisser intimider, suivit le précepte de César, alla droit au misérable et le frappa au visage. Appelé à la défense de Ravaud, l'éloquent et courageux avocat s'exprima ainsi : « Sans doute, messieurs, la loi punit celui qui calomnie un de ses concitoyens. Mais cette loi, bien évidemment, ne peut être invoquée par Trestaillon. Je ne ferai pas à cet infâme l'honneur de discuter la prévention qu'il ose porter devant vous. L'accès des tribunaux doit lui être fermé, à moins qu'il n'y soit traîné entre deux gendarmes pour venir rendre compte de ses forfaits. » Trestaillon était là; on le fait remarquer à l'orateur : « Grand Dieu, continue-t-il, et je souffrirais sa présence dans cette enceinte sacrée! Magistrats, j'ai dans mes mains et je dépose sur le bureau du procureur du roi une plainte en assassinat! La voilà, formulée par

ce qui reste aujourd'hui de la famille Chivas. Le monstre a tué sept personnes de cette malheureuse famille. Je le dénonce! » Trestaillon s'enfuit de l'audience, et Ravaud fut acquitté.

A partir de cet épisode juridique si honorable, le jeune avocat se vit appelé au rôle de défenseur dans une foule de causes politiques; ainsi ce fut lui qui obtint la condamnation des assassins du maréchal Brune. Cette voie de l'honneur et du devoir, si remplie d'écueils, il la suivit constamment sans déviation et sans faiblesse; tant pis pour ceux qui avaient intérêt à lui barrer le chemin, il les écrasait sans pitié.

Le père de M. Crémieux mourut en 1817, n'ayant pas encore pu combler le gouffre dans lequel s'était engloutie sa fortune : il laissait 24,000 fr. de dettes. Le fils acquitta noblement ce legs fait à la piété filiale, et tous les créanciers furent désintéressés.

Ici, dans l'ordre chronologique, viennent se placer deux épisodes de la vie d'avocat de M. Crémieux, qui ont le mérite de faire bien apprécier son caractère humoristique et son esprit, cet esprit mordant si redouté de ses adversaires. En 1827, il se rendait à Lyon, ayant pour compagnon de diligence un plaideur qui donnait une nouvelle édition des lamentations de Jérémie sur la malencontreuse idée qu'il avait eue de confier sa cause à un avocat de province, et surtout de lui avoir compté d'avance ses honoraires. M. Crémieux, presque attendri, interroge le confrère de Chicaneau, trouve la cause bonne, et se charge de la plaider le matin même en arrivant à la ville. Elle fut gagnée, et, en sortant de l'audience, le défenseur improvisé n'eut rien de plus pressé que de remonter en voiture. Mais il trouva sur son chemin le plaideur qui, tout émerveillé d'avoir gagné son procès, lui offrit deux billets de banque : « Eh! non, répond M. Crémieux; votre cause m'a intéressé; on est sujet à s'ennuyer en voyage. Vous ne me devez qu'une poignée de main. Ainsi, au plaisir de vous revoir. »

M. Crémieux s'en allait à Paris, et cet épisode de son voyage, raconté par les journaux de Lyon, avait fait sensation au Palais. On fêta le nouveau venu; toutefois, après un séjour rapide dans la capitale, il retourna à Nîmes, où l'appelaient les soins de la défense de M. Cabot de la Fare, que le cardinal de La Fare voulait obliger à retrancher la seconde moitié de son nom. L'illustre avocat prouva péremptoirement que le maréchal de La Fare était mort en 1752 sans laisser de postérité, et que les La Fare de la Restauration, y compris le cardinal et sa famille, avaient usurpé leur nom, ce qui leur ôtait le droit de se plaindre qu'on eût suivi leur exemple. « Sa Majesté Louis XVIII, ajouta-t-il, n'aimait point à voir s'éteindre les grandes familles. Soutenus par le cardinal de Bernis, les La Fare d'aujourd'hui arrivèrent bientôt à la cour, porteurs d'une généalogie fraîchement faite et d'autant plus facile à établir qu'elle n'avait plus de contradicteur légitime. Que dirent les courtisans, les meilleurs juges en cette matière? Ils tournèrent le dos en chantant :

La fare i dondaine
O gai
La fare i dondon. »

Figaro ne fut pas content de voir un avocat lui emprunter ses meilleures armes, et il exhala sa mauvaise humeur dans ce quatrain, qui n'est pas la fleur des pois :

Bâtard de Cicéron, dans ta folle manie,
Tu voudrais à nos yeux passer pour orateur.
Crois-tu de Mirabeau posséder le génie?
Mais tu n'en as que la laideur.

Tout le monde sait, en effet, que les avantages de la physionomie de l'illustre avocat sont loin de marcher de pair avec son esprit; mais il est lui-même le premier à en rire. Au reste, cela n'avait pas empêché M. Crémieux d'épouser en 1824 une demoiselle de Metz de la plus grande distinction, Mlle Silny.

Nous arrivons à l'époque où M. Crémieux commença à jouer un rôle politique. Lors des événements de juillet 1830, il accourut à Paris, où M. Odilon Barrot, qui avait accepté les fonctions de préfet de police, lui céda sa charge d'avocat à la cour de cassation. On désirait alors le décorer; mais il refusa de se plier aux démarches qu'exige cette distinction. Depuis lors la boutonnière de M. Crémieux est restée vierge de toute décoration.

A Paris, les causes affluèrent dans son cabinet : il défendit le *Constitutionnel* et le *Figaro* à propos du procès des gendarmes de Rodez; il accepta même la défense du comte de Guernon-Ranville, qui avait fait partie du dernier cabinet de Charles X, et que rien ne pouvait soustraire à une condamnation.

Ici se place un des épisodes qui font le plus d'honneur à M. Crémieux, et où se révèle bien l'inflexible loyauté de son caractère. Le juif Deutz, cet infâme, ce descendant de Judas qui vendit à prix d'argent la duchesse de Berry, osa, quand il se vit l'objet de l'exécration publique, supplier M. Crémieux d'écrire un mémoire pour sa justification : « Monsieur, lui répondit le défenseur du comte de Guernon-Ranville, si vous étiez traduit en criminel devant un tribunal; si vous m'appeliez comme avocat, je ne vous refuserais pas mon ministère : tous les accusés ont le droit de l'invoquer. Mais vous êtes libre, dans tout l'éclat du triomphe lucratif, objet de votre ambition; je n'ai rien à faire pour vous. Je n'arriverais pas à vous justifier aux yeux du public : la France est sourde à la justification d'une lâcheté. Il faut subir la honte, quand on a consommé la trahison. D'ailleurs, je ne vois rien pour excuser un crime que je déteste et qui ne vous traîne pas devant d'autres juges que l'opinion publique. Si vous avez compté sur moi comme votre coreligionnaire, que votre erreur finisse. Vous n'appartenez maintenant à aucun culte : vous avez abjuré la foi de vos pères et vous n'êtes plus catholique. Aucune religion ne vous veut, et vous ne pouvez en invoquer aucune, car Moïse a voué à l'exécration celui qui commet un crime comme le vôtre, et Jésus-Christ, livré par la trahison d'un de ses apôtres, est un fait assez éloquent aux yeux de la religion chrétienne. »

Voilà, à coup sûr, le langage d'un homme que rien ne peut faire dévier des lois de l'honneur et de la délicatesse. La lettre de M. Crémieux fit le tour de la presse et produisit un effet considérable sur l'opinion. Il plaida ensuite les procès politiques les plus importants de l'époque. La *Tribune*, la *Révolution de* 1830, le *Courrier français*, le *Charivari*, la *Caricature*, le *National*, la *Gazette de France*, les accusés d'avril, l'eurent pour défenseur, et trouvèrent en lui un appui qui les indemnisa amplement des rigueurs de la justice officielle.

Il passait non pas précisément pour républicain, mais pour une des colonnes de l'opposition dynastique. La monarchie de Juillet ne lui inspirait aucun éloignement. En 1835, il fut l'interprète, auprès du roi, du consistoire israélite qui allait féliciter Louis-Philippe d'avoir échappé au fameux attentat du boulevard du Temple. Il était dès lors un homme politique du plus grand avenir et ne négligeait aucune occasion de manifester l'intérêt qu'il prenait aux affaires d'Etat. Divers mémoires publiés dans les journaux étaient vivement commentés. On peut citer parmi eux : *Mémoire pour les condamnés politiques de la Restauration; — pour la réhabilitation politique du maréchal Ney; — pour obtenir une réparation pécuniaire à la famille Lesurque.* Il collaborait même à plusieurs journaux, tels que le *Mouvement* et la *Nouvelle Minerve.* Il était devenu également un des oracles du Palais. On parla beaucoup de ses relations avec l'évêque Grégoire, qu'il avait défendu devant les tribunaux et dont il prononça l'oraison funèbre en 1831. M. Crémieux se souvenait que, sous la Terreur, Grégoire avait contribué à faire rendre aux Israélites leurs droits civils et politiques.

En décembre 1836, M. Crémieux vendit sa charge d'avocat à la cour de cassation pour rentrer dans le barreau militant. Dans ce domaine, où il s'était créé une si éclatante notoriété, ses triomphes oratoires recommencèrent aussi bien à l'étranger qu'en France, car M. Crémieux est toujours prêt à porter le secours de sa puissante parole à qui l'invoque de près ou de loin. Ainsi, en 1840, il se rendit en Syrie pour y défendre le grand rabbin dans une circonstance terrible : celui-ci était accusé d'avoir égorgé un moine chrétien afin de mêler son sang au pain âzyme que les juifs mangent durant les fêtes de la pâque, accusation d'autant plus redoutable qu'elle était plus absurde. Les Turcs, fort expéditifs en pareille circonstance, avaient déjà, moyennant un nombre suffisant de coups de bâton appliqués sur la plante des pieds, arraché au rabbin l'aveu de son prétendu crime. M. Crémieux arrive, fait entendre les accents de son éloquente parole devant Mohammed-Ali, alors gouverneur de Syrie, et, quelques jours après, le grand rabbin et ses prétendus complices étaient mis en liberté. Ce fut un beau triomphe pour l'illustre avocat, qui revint en France comblé de toutes les bénédictions de la nation israélite.

Ce fut en 1842 que M. Crémieux débuta réellement dans la vie politique, en entrant à la Chambre des députés comme représentant de la ville de Chinon, qui devait l'élire une seconde fois en 1846. A la Chambre, il dessina tout de suite son attitude; il n'était pas de l'opposition extrême, mais il faisait au ministère Guizot une guerre acharnée. On a prétendu que ses liaisons avec la famille Bonaparte, alors exilée, étaient pour quelque chose dans les tracasseries qu'il suscita à la maison d'Orléans. Le fait est qu'il était devenu le conseiller de l'ancienne famille impériale. Il fit un voyage à Londres, dans l'intérêt des Bonaparte, et écrivit, paraît-il, le testament du roi Joseph. Il est vrai que manifester de bons sentiments envers des exilés était encore à cette époque une manière de faire de l'opposition.

M. Crémieux eut bientôt acquis à la Chambre une incontestable autorité. Quelle que fût la question à l'ordre du jour, son esprit net, lucide, incisif, la dégageait promptement de toute obscurité, et, dès qu'un point nuageux avait passé par sa discussion, il en sortait élucidé. A l'époque des banquets réformistes, il y prit la part active qui convenait à ses opinions et à la haute position qu'il occupait; toutefois, à l'exemple de M. Odilon Barrot, il ne se proposait point encore pour objectif le renversement de la royauté; il ne voulait que la ramener à des principes plus démocratiques soit à l'aide d'un ministère Odilon Barrot, soit par l'abdication du roi. On sait combien furent agités les derniers moments de la monarchie parlementaire. On prête à M. Crémieux une part très-large dans les incidents qui précédèrent la révolution de Février. Suivant la chronique, il se serait rendu aux Tuileries, où le roi prêtait l'oreille à tout venant. M. Crémieux arrive. Le roi lui apprend qu'il a donné à M. Thiers la présidence du conseil, et au maréchal Bugeaud le commandement des troupes et de la garde nationale. M. Crémieux aurait désapprouvé cette mesure, et, sur l'invitation que lui fit le roi d'avoir à s'expliquer, il aurait conseillé un ministère Odilon Barrot avec le général Lamoricière pour commandant de la force armée, ce à quoi Louis-Philippe consentit.

M. Crémieux étant sorti avec le général Gourgaud afin de faire connaître les mesures prises, on lui apprit un instant après que, sur l'avis de M. de Girardin, le roi avait abdiqué en faveur du comte de Paris. Après s'être assuré du fait, M. Crémieux descendit dans la rue, et, sur l'accueil que reçut la nouvelle qu'il apportait, il rentra aux Tuileries, conseilla au roi de partir et l'avisa que sa vie était en danger. Le roi et le duc de Montpensier, s'il faut en croire les on dit, auraient prié M. Crémieux de les accompagner jusqu'à leur voiture, ce qu'il fit de très-bonne grâce, après quoi il se rendit à la Chambre, où se trouvait déjà la duchesse d'Orléans accompagnée de son fils. Là il aurait rédigé le discours que la princesse se proposait d'adresser aux députés. Survint l'envahissement du palais législatif par le peuple. M. Crémieux, à ce moment de la crise, réclama la constitution immédiate d'un gouvernement provisoire. Il en fut élu membre par acclamation; et, vers quatre heures, il se rendit à l'Hôtel de ville, où, durant les jours suivants, il partagea avec Lamartine la rude tâche de répondre aux nombreuses députations qui venaient féliciter le gouvernement provisoire ou émettre leurs idées sur la situation. Il prit le portefeuille de la justice lors de la distribution des grandes charges de l'Etat.

M. Crémieux porta au pouvoir toutes les qualités de sa vie privée; il se montra intègre, bienveillant, éloquent toujours, et laissa partout les meilleurs souvenirs de son passage. Rappelons ici qu'il se signala par une de ces grandes mesures de justice et d'humanité qui suffisent à l'honneur de toute une vie : l'abolition de la peine de mort en matière politique. Au moment où il semble devenu à la mode de décrier les hommes du gouvernement provisoire, nous ne croyons que juste de remettre en mémoire ce qu'ils ont fait de bon et de généreux. Qu'ils aient manqué de prévoyance et d'initiative politiques, qu'ils n'aient pas su diriger les événements qu'ils avaient provoqués, nous n'avons pas à nous expliquer sur des faits qui se sont passés dans des circonstances aussi difficiles. Mais n'oublions point que ces mêmes hommes, étrangers aux froids et égoïstes calculs de la politique, sont sortis du pouvoir comme ils y étaient entrés, sans que leur loyauté et leur intégrité aient souffert l'atteinte du plus léger soupçon. Nos hommes d'Etat ne nous donnent pas assez souvent le spectacle de cet austère désintéressement pour que nous dédaignions de le rappeler hautement à cette place.

M. Crémieux avait accepté la République sans enthousiasme; il avait comme le pressentiment que ses meilleurs amis ne tarderaient pas à en compromettre l'existence; pourtant il lui resta fidèle jusqu'à la fin. Le 2 décembre, on l'arrêta pour l'enfermer à Mazas, puis au donjon de Vincennes. Sa captivité dura vingt-trois jours.

Rendu à ses amis et à ses occupations ordinaires, il reprit sans difficulté son train de vie antérieur. La nature l'a doué des qualités qu'il faut pour exercer un grand prestige sur l'opinion. « Il possède au degré suprême, dit M. de Mirecourt, toutes les qualités de l'époux et du père de famille. De nombreux amis l'entourent. Il doit à son bon cœur, à son obligeance rare et à son désintéressement cette affection générale qu'on lui accorde. S'agit-il de rendre un service, il ne compte ni ses démarches ni ses peines. M. Crémieux est le plus agréable narrateur du monde. On assiste à ses soirées moins pour entendre nos premiers artistes et la meilleure musique de Paris que pour l'entendre lui-même. Sa conversation pétille et son esprit est charmant. »

M. Crémieux se retira en même temps que ses collègues du gouvernement provisoire. Sa popularité, comme celle de Lamartine et de Ledru-Rollin, avait subi une éclipse passagère. Les démocrates extrêmes lui reprochaient sa tiédeur; les adeptes du gouvernement parlementaire et les orléanistes surtout l'incriminaient à propos de quelques destitutions qu'il avait crues nécessaires. Bref, il quitta le pouvoir sans trop de regrets. Le département de la Seine et celui d'Indre-et-Loire, pour lequel il opta, l'avaient choisi pour député à la Constituante. On voulait qu'il pût rendre compte de ses actes de membre du gouvernement provisoire et de ministre de la justice. Lors de l'affaire du 15 mai, il avait voté contre la demande de poursuites intentées à M. Louis Blanc. MM. Portalis et Landrin, organes du ministère public, considérant le vote de M. Crémieux comme un désaveu de leur conduite et aussi un désaveu des ordres qu'ils avaient reçus, s'étaient démis de leurs fonctions, et le ministre de la justice avait fait comme eux (7 juin 1848).

Comme député, M. Crémieux vota dans le sens de la gauche démocratique; mais il n'était pas sympathique au général Cavaignac, et seul parmi les députés d'Indre-et-Loire, il soutint la candidature du prince Louis Bonaparte à la présidence de la République. Ses relations personnelles avec la famille Bonaparte, relations qui dataient de loin, expliquent ce phénomène. Au surplus, il n'en continua pas moins de voter avec l'extrême gauche, et accentua même son opposition durant la dernière partie du la session. Il fut réélu à l'Assemblée législative : le comité de la rue de Poitiers n'eut pas de plus ardent adversaire.

Depuis il a repris le chemin du palais, où néanmoins il ne plaide que d'une manière intermittente. L'âge de la retraite est venu pour M. Crémieux, et il possède une fortune considérable qui lui permet d'adopter la devise de Cicéron : *Otium cum dignitate.* Il la pratique à ce point qu'en 1863, malgré le réveil des idées libérales en France, il refusa d'accepter une candidature au Corps législatif. Ses amis politiques l'ont décidé, au moment des élections de 1869, à sacrifier son amour du repos à l'intérêt public; mais le succès n'a pas répondu à leur attente, et il est probable qu'aujourd'hui M. Crémieux remercie *in petto* les électeurs de ne l'avoir pas arraché à ses goûts de prédilection.

A la Chambre, M. Crémieux se plaisait surtout à traiter les questions d'art, qui lui sont très-familières. Dans sa longue carrière, il a été lié avec la plupart des grands artistes de notre époque, peintres, sculpteurs, musiciens, acteurs, qui témoignaient la plus grande considération pour son jugement fin et sa critique bienveillante. Il a été en particulier le mentor de Rachel, et on prétend même qu'il lui a donné des leçons de déclamation. Ce qui est certain, c'est qu'il a toujours eu pour l'illustre actrice une affection presque paternelle, affection d'ailleurs dont elle sentait le prix, car elle appelait M. Crémieux *son papa.* Il lui tenait lieu pour ainsi dire de secrétaire intime, et il a dû lui corriger bien des fautes d'orthographe, car on sait qu'Hermione accommodait assez mal les noms avec les verbes, comme disait Chrysale. Son éducation avait été un peu négligée, et elle ne possédait que tout juste les connaissances nécessaires à sa profession. On raconte même à ce sujet une anecdote qui serait très-gaie, très-amusante, très-divertissante, très-réjouissante,... si elle était vraie. « Un soir, dit un biographe né malin entre tous, Hermione dit à Crémieux en lui montrant une statuette : Quelle est donc cette femme nue? — Mon enfant, c'est la Vénus de Milo. — Ah! oui, je sais, murmura Mlle Rachel avec un air de vive intelligence. » Le lendemain, elle rencontre Millaud... « Je vous fais compliment, mon cher Millaud, dit l'illustre actrice; hier, j'ai vu votre Vénus, elle est charmante!!! »

Ah! monsieur de Mirecourt, votre malice vous a-t-elle bien inspiré en vous faisant mettre ce burlesque trait d'érudition à la charge de celle qui a été la gloire de la scène française? Non, nous ne croyons pas qu'elle ait été si ignorante des choses d'art. Nous, qui sommes moins que vous au courant des cancans de la vie intime, nous nous rappelons fort bien que ce joli quiproquo a été mis successivement à l'*avoir* de trois ou quatre danseuses en renom, où il figurait beaucoup plus convenablement, et surtout avec plus de vraisemblance.

Revenons à M. Crémieux et achevons de le peindre d'un dernier trait, en montrant comme il sait parler de lui-même avec la délicatesse de tact qui distingue l'homme de cœur et d'esprit. A propos d'une lettre dont une dame Ranconi, partie intéressée dans une affaire où plaidait l'illustre avocat, jugeait la lecture nécessaire, il s'exprima ainsi : « J'ai voulu voir cette lettre et savoir quelle main l'avait écrite. Messieurs, je ne puis pas combattre ce témoignage, et je vais vous dire pourquoi. Je connais de la façon la plus intime et depuis bientôt soixante ans un homme dont la vie a été bien douce au palais, bien agitée dans la politique, bien délicieuse dans son intérieur. Cet homme, le mouvement des révolutions l'a porté un instant au faîte du pouvoir; après quoi, par un de ces revirements que notre pays accueille toujours avec une si vive ardeur, il est tombé, le 2 décembre, dans une cellule à Mazas, avec bien d'autres, ma foi! » Puis il lit la lettre qui débute en ces termes : « Chère madame, je vous remercie de cet affectueux intérêt pour mon cher mari; c'est m'aller droit au cœur. Hélas! il ne m'a pas encore été permis d'aller l'embrasser et de lui parler des sympathies qui le suivent dans sa prison. Il est dans une cellule tout seul, bien triste et ennuyé, lui qui ne vit que par le cœur et qui n'est heureux qu'avec sa femme et ses enfants. » Cette lettre, dont nous ne reproduisons qu'un fragment, est signée de Mme Crémieux, et M. Frédéric Thomas, qui raconte ce touchant incident dans ses *Petites causes célèbres*, dit très-justement à ce sujet : « M. Crémieux a hérité du privilége de Montaigne, qui savait parler de lui sans offusquer personne. »

Le nom de Crémieux restera dans l'histoire du barreau français comme une personnification éclatante de cette facilité de parole et de cette lucidité merveilleuse que possède aussi M. Thiers à la tribune et dans ses livres... « M. Crémieux, dit Timon, *Livre des orateurs*, a la parole franche, un organe mordant, une dialectique abondante, animée, spirituelle, une réplique heureuse. » C'est juger un homme en quelques mots.